

# Projet de Parc Naturel Régional en Astarac : vers une année charnière

Les Communautés de communes d'Astarac Arros en Gascogne, de Cœur d'Astarac en Gascogne et de Val de Gers, portent un projet de constitution d'un Parc Naturel Régional sur le territoire historique de l'Astarac. Cette démarche stratégique est née de la volonté partagée des trois Présidents concernés et de leurs équipes d'agir ensemble pour l'avenir de ce territoire en déficit de développement malgré les potentialités et patrimoines qu'il recèle.

Alors qu'une première étape d'étude préalable est en passe de se clôturer, la Chambre d'agriculture va lancer cet automne un chantier de réflexion et d'expression de tous les agriculteurs concernés. L'enjeu pour eux ? Echanger leurs idées, dire leurs attentes, imaginer des projets, pour contribuer à l'élaboration d'un volet agricole concret et réaliste sans lequel ce type de projet n'a que peu de sens dans un tel territoire.

## Développer tout en préservant : les Parcs Naturels Régionaux (PNR) n'ont pas vocation à figer

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés pour protéger et valoriser de grands espaces ruraux habités. La démarche vise typiquement à développer tout en préservant. C'est tout l'esprit du chemin commun appelé à être construit collectivement en établissant une « Charte », véritable feuille de route au service d'un développement voulu et initié par les acteurs locaux.

Concrètement, si le projet est labellisé, un syndicat mixte créé entre les collectivités membres met en œuvre par la suite des actions de développement en cohérence des ambitions énoncées. Des financeurs publics (Département, Région, Etat, Europe) viennent compléter le financement investi par les collectivités territoriales concernées dans des projets qui en découlent, apportant ainsi un

soutien particulier aux projets des acteurs locaux.

Les Parcs Naturels Régionaux s'adressent à des territoires à dominante rurale dont les paysages, milieux naturels, patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

L'activité agricole qui structure les paysages et travaille ces milieux constitue une pierre angulaire de cette qualité, dont elle est le principal artisan.

Loin de la logique conservatrice des Parcs Naturels Nationaux, les Parcs Naturels Régionaux ont vocation à soutenir le développement d'un territoire. Leur défi est celui de l'adhésion locale à un profil de développement et de la mise en mouvement de ses habitants et professionnels pour initier des projets.



## Cinq missions réglementaires pour les Parcs Naturels Régionaux

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- L'aménagement du territoire, Le développement économique et social,
- L'accueil, l'éducation et l'information des publics
- L'expérimentation, l'innovation

## Gare aux idées reçues

Dans un Parc Naturel Régional, on peut développer une activité agricole, créer une stabulation, restructurer son parcellaire, on peut construire des maisons, élargir des routes, on peut chasser, pêcher... La loi est la même dans et hors Parc Naturel Régional. Il n'a en effet pas de compétences réglementaires, mais bien des missions de développement qui se déclinent en

cohérence de l'ambition collective construite localement.

La nuance est importante, mais elle ne doit pas occulter le fait que le territoire se fixe volontairement des règles notamment en matière d'aménagement. Les communes membres du PNR sont tenues de respecter, dans l'exercice de leur action quotidienne, les principes de la Charte à laquelle elles ont

décidé d'adhérer.

D'où l'importance d'une construction dans laquelle favoriser l'implication du plus grand nombre, et pour la Chambre d'Agriculture, celle des agriculteurs, afin que la trajectoire retenue dynamise le développement des exploitations plutôt que de le figer, dans une crainte sourde dont les décideurs devront immanquablement tenir compte.

## Une candidature atypique

Il existe actuellement 54 Parcs Naturels Régionaux en place en France. Pour qui prend le temps de s'y intéresser, une observation rapide révèle que la grande majorité concerne des territoires disposant de grands espaces peu habités. Les Chartes y ont été construites en correspondance des défis spécifiques

à ces espaces. Avec une répartition régulière, même si peu dense, des populations et des activités sur son territoire, la candidature de l'Astarac se démarque et invite à innover dans l'approche de « l'outil PNR ». Cette singularité de profil territorial peut devenir un atout phare, pour peu que la démarche suscite de l'implication.

## Des opportunités à saisir pour l'agriculture

Promotion des produits locaux, constitution de filière, équipements, valorisation de savoir-faire, reconquête de débouchés, création et promotion d'activités touristiques, d'hébergements, soutien pour l'expérimentation, qu'il s'agisse de technique, d'organisation, de modes de commercialisation, de mise au point de produit, de captation de compétences et de financement pour inventer, créer et monter des projets agricoles et agroalimentaires, soutiens directs dans l'accompagnement d'évolutions choisies de pratiques et de systèmes, à première vue on visualise assez vite le potentiel d'un tel outil.

Sans écrire les pages à l'avance, un Parc Naturel Régional est surtout l'opportunité de libérer les idées, de trouver demain des leviers pour les accompagner et les réaliser concrètement. C'est aussi l'occasion de créer du dialogue et des échanges directs avec les élus locaux, les voisins, les habitants, les autres secteurs professionnels, les associations locales, pour dépasser les représentations que chacun se fait du territoire et de ses enjeux et construire une connaissance partagée de ses réalités concrètes et une vision commune de ce qui peut y émerger demain par le soutien particulier que peut apporter ce genre de structure.

## Un projet qui invite à agir

Mais avant toute chose, il est essentiel de comprendre qu'un Parc Naturel Régional est dans le fond une boîte à outil pour initier et accompagner des projets lancés et menés par le terrain.

Sans propositions, sans ambitions, sans projets, il ne se déclenche pas de coup de pouce particulier supplémentaire. Il ne reste alors que des règles pour guider un aménagement harmonieux, sans accélérateur de dynamique.

Les agriculteurs de l'Astarac ont devant eux un chantier clé. Aucune réussite sur le volet agricole ne pourra s'épanouir s'il ne part pas des envies et de la motivation des agriculteurs eux-mêmes. La Chambre d'agriculture les accompagnera en commençant dès cet automne par une réunion publique locale, et diffusera une enquête pour lancer ce travail sur le volet agricole du projet de PNR, un chantier tout aussi sensible que prometteur.

## Le projet en Astarac doit s'adresser à toutes les agricultures

En matière agricole, les dotations naturelles difficiles de l'Astarac font de ce territoire, à l'instar d'autres en Gascogne, un pays de défi constant. Compte tenu de sa géologie, de la nature de ses sols, de ses pentes, de son régime hydrologique et de son climat, les agriculteurs doivent y faire preuve de technicité, de finesse de gestion, mais aussi d'ouverture à l'innovation et d'inventivité. La diversité des productions et des systèmes

d'exploitation qui en résulte est un marqueur fort de cet espace. Dans le même temps, cette même diversité est fondamentale pour permettre à l'agriculture de continuer d'assurer les fonctions essentielles qu'elle y joue, pour le tissu socio-économique

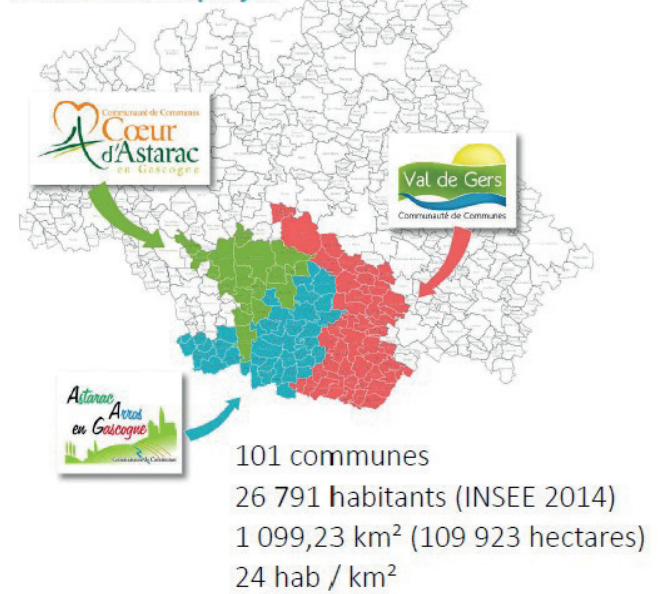
comme pour les milieux. Pour toutes ces raisons, le projet de Parc Naturel Régional d'Astarac doit s'adresser à la diversité agricole dans son ensemble, et initier pour chacune de ses composantes des pistes d'actions source de progrès.

## Un processus très encadré

La candidature pour être labellisé Parc Naturel Régional répond à une méthodologie et un formalisme encadré réglementairement, respectant des étapes candencées : étude d'opportunité, préfiguration du projet de Charte venant étayer le dossier complet de candidature, sélection, finalisation du projet, enquête publique, adoption par les communes membres, autant d'étapes à mener avant une mise en place définitive et opérationnelle. Pour autant les projets et initiatives peuvent trouver de l'appui avant, les idées qui fédèrent peuvent s'enclencher avant la fin du processus.

L'année 2019 a été consacrée à l'étude d'opportunité. L'année 2020 sera charnière, elle visera à élaborer une première copie du projet pour le territoire qui verra étayer le dépôt officiel de candidature visé pour la mi-année.

## Les 3 Communautés de Communes initiatrices du projet



Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Tél. 05.62.61.77.13

